

**Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 11 janvier 2010
COMPTE-RENDU DE PRESSE**

L'an deux mil dix, le 11 janvier, à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, Maire.

Etaient présents :

Mr Jean-Pierre THEVENOT Maire – MM Sylvain MAILLARD – Rémi GOUDSMETT – Jean-Charles FONTAINE – Christel CARPENTIER et Michel BAUDRY – Adjointes au Maire
MM Marie-Ange FLEURY-LEGENDRE - Michel LEVIEUX – Noël DECURE – Pascal LARGILLET - Benoît MARCHIS – Marlyse DOULET – Jean-Yves STEPHAN – Valérie BAILLET - Magali GERVAIS – Cécile HERVIEUX – et Odile MARCHAND – conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr Agostinho GONCALVES (pouvoir à Mr Jean-Pierre THEVENOT)
Mr Pierre-Yves JEGAT (pouvoir à Mr Michel BAUDRY)
Mr Nicolas MOLETTE (pouvoir à Mme Christel CARPENTIER)

Absents excusés : Mr Emmanuel COTTIN et Mme Martine AUGER.

Absents : Mr Alain PELLEZ.

Date de convocation : 30 décembre 2009.

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance à 20h30.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Noël DECURE est élu secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2009

Mr Jean-Charles FONTAINE précise que la journée « environnement », où une action de ramassage volontaire des déchets, se déroulera le dimanche matin 09 mai 2010, et non le 08 mai.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Convention de mise à disposition d'un bureau de permanence au profit de la Mission locale Dieppe - Côte d'Albâtre

Les permanences de la Mission Locale de Dieppe-Côte d'Albâtre se déroulent actuellement dans les bureaux de l'espace public de la Vallée. Afin d'accueillir les usagers dans de meilleures conditions, notamment pour améliorer la confidentialité, le bureau de permanence CCAS de la mairie sera mis à la disposition de la Mission Locale Dieppe-Côte d'Albâtre – 2^{ème} étage (nouveaux bureaux de l'Hôtel de Ville).

Les permanences seront réalisées les lundis après-midi, mardis toute la journée, les mercredis et jeudis en matinée.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Convention de mise à disposition d'un bureau de permanence au profit du CLIC Caux-Maritime

Le CLIC Caux-Maritime souhaite également organiser une permanence le lundi matin de 09h00 à 12h30, dans ce même bureau de permanence.

Le CLIC mène des actions en faveur des personnes âgées, mais aussi des jeunes.

Le conseil municipal approuve cette mise à disposition de bureau, et autorise Mr le Maire à signer la convention à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

Concours agricole : fixation du montant des primes attribuées

La prochaine foire agricole du lundi gras se déroulera le lundi 15 février prochain.

Sur proposition de la commission animations, terroir et tourisme, il est suggéré de fixer le montant des primes qui seront distribuées aux lauréats à 5.000€.

Adopté à l'unanimité.

Renouvellement de la concession du droit de place pour le marché et la foire

La concession du droit de place pour le marché et la foire est renouvelée, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2010. Mr le Maire est autorisé à signer l'avenant à intervenir à la convention. Une mise en concurrence des placiers de marché sera organisée dès le 1^{er} semestre 2010.

Le montant du mètre linéaire est fixé à 0.58€ à compter du 1^{er} avril 2010, (sans augmentation par rapport à 2009).

Adopté à l'unanimité.

Sécurité : renouvellement du marché pour la surveillance nocturne

Le conseil municipal approuve le renouvellement du contrat avec la société SECURITE-OUEST-SERVICE pour assurer des rondes nocturnes de surveillance des bâtiments communaux.

Une mise en concurrence pour le renouvellement de cette prestation sera organisée dès le 1^{er} semestre 2010.

Adopté à la majorité – 1 abstention.

Ecole Sainte Jeanne d'Arc : convention 2010

Comme chaque année, le Conseil Municipal approuve la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte Jeanne d'Arc. En 2010, le nombre d'élèves domiciliés à Cany-Barville est de 21 en primaire et 12 en maternelle.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir sa participation communale pour l'exercice 2010.

Classe de découverte : demande de subvention départementale

L'école Louis Pergaud souhaite organiser comme l'an dernier une classe d'environnement à La Clusaz, du 29 mai au 05 juin 2010. 26 élèves de CP et 27 élèves de CE1 sont concernés.

Aussi, en allègement de la dépense prévisionnelle, le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Département de Seine-Maritime.

Adopté à l'unanimité.

Opération « Navette gratuite » : convention avec la Sté INFO-COM

Au cours de sa séance du conseil municipal du 19 janvier 2009, le conseil municipal avait approuvé la convention à intervenir avec la Sté VISIOCOM pour la fourniture d'un mini-bus 9 places, destiné à effectuer les navettes intra-muros en faveur des personnes âgées, et des déplacements sportifs à l'extérieur de la commune.

Ce véhicule devait être financé par des annonces publicitaires de nos commerçants et artisans locaux. La commercialisation de ce produit a été réalisée par la Sté Visiocom, à la fin de l'été, dans un contexte conjoncturel difficile et n'a pas remporté le succès escompté.

La commune de Cany-Barville, souhaite reconduire ce projet, et le conseil municipal autorise la signature d'une convention avec la Sté INFO-COM.

Adopté à l'unanimité.

Dégradation de mobilier urbain – remboursement du sinistre du 19 août 2009.

Au cours du mois d'août 2009, le mobilier urbain sis sous la voûte de la Place Robert Gabel, a été à différentes reprises, vandalisé. L'auteur des faits a été arrêté par les services de la Gendarmerie Nationale, et invité à rembourser les dégradations effectuées.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de l'auteur des faits le remboursement d'un montant de 375€.

Remboursement de sinistre suite au vol survenu dans les locaux de la mairie le 26 octobre 2009

Les locaux de la mairie ont fait l'objet d'un vol, constaté au matin du lundi 26 octobre dernier. Le montant du préjudice s'élève à 7.920€, y compris les travaux de remise en état des équipements. Un dépôt de plainte pour vol a été déposé, et un dossier de déclaration de sinistre a été constitué auprès des assurances GROUPAMA à Evreux.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'indemnité de remboursement proposé par les assurances GROUPAMA d'un montant de 2.548,21€ TTC, déduction faite des franchises et du taux de vétusté de certains matériels.

Club de Handball : subvention exceptionnelle

Le club de Handball a co-organisé une soirée récréative au profit des enfants de la commune, le 15 décembre dernier, en collaboration avec les parents d'élèves « les Lutins de Pergaud », et l'association des parents d'élèves de l'école Ste Jeanne d'Arc. Le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle au club de HANDBALL de Cany, d'un montant de 160€.

Adopté à l'unanimité.

Remboursement de sinistre suite à la tentative d'effraction intervenue à l'école Louis Pergaud le 16 novembre 2009

L'école Louis Pergaud a subi une tentative d'effraction, constatée le lundi 16 novembre 2009. Un dépôt de plainte a été déposé auprès des services de la Gendarmerie et un nouveau dossier ouvert auprès des assurances GROUPAMA. En remboursement de ces dégradations, les assurances GROUPAMA proposent une indemnité d'une valeur de 194,06€ TTC.

Adopté à l'unanimité.

Séance levée à 22h30.

A Cany-Barville, le 13 janvier 2010.

Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT